

Bulletin d'Informations

sur les traitements des vignes.

Aujourd'hui pas besoin d'être agriculteur ou salarié agricole pour être exposé aux pesticides. En effet, l'ubiquité des sources d'exposition (eau, alimentation, air) fait de chacun d'entre nous une victime potentielle des pesticides.

L'explosion des taux de cancers chez les adultes et surtout chez les enfants, l'augmentation des allergies, l'infertilité croissante, la fréquence des malformations congénitales et des maladies neurodégénératives montrent qu'il y a urgence.

Parce que l'on se protège mieux de ce que l'on sinon maîtrise du moins connaît, je vous propose quelques informations qui, il me semble vous permettront de limiter les effets délétères de votre exposition aux pesticides.

Avec 783 milliers d'hectare pour la vigne en 2011, cette culture représente 3.7 % de la Surface Agricole Utile mais elle consomme à elle seule environ 20 % des pesticides (en masse) dont une majorité de fongicides (80 %).

> Traitements des vignes sur la commune de Lustrac-Médoc : Du 15 avril au 15 septembre environ

Au rythme d'un traitement toutes les deux semaines, plus les deux ou trois traitements insecticides contre la maladie de la flavescence dorée. En principe et le plus souvent, les viticulteurs traitent leurs vignes tous les 15 jours, le même jour de la semaine, donc si le viticulteur dont vous êtes riverain commence un mercredi il est fort probable que deux semaines plus tard il repasse le mercredi, sous réserve toutefois de changements de temps , ainsi dans l'exemple ci-dessus si de la pluie est annoncée le mercredi il viendra pulvériser le mardi.

Attention, si vous êtes riverain de plusieurs viticulteurs, ils ne traitent pas tous le même jour ! Le mieux étant bien sûr de se rapprocher d'eux, afin d'obtenir les informations souhaitées et de parlementer.

Les produits utilisés sont tous des pesticides qu'ils soient fongicides ou insecticides, ils sont aussi dangereux les uns que les autres, qu'ils soient cancérigènes suspectés ou possibles, neurotoxiques ou sensibles pour les voies respiratoires, perturbateur endocrinien, voire tout ça en même temps.

> Mesures de précaution à prendre <

Là il s'agira bien sûr de **fermer toutes les portes et fenêtres de l'habitation**, de préférence pas seulement durant le temps de la pulvérisation des pesticides mais minimum plusieurs heures après, même si la tentation peut-être grande d'ouvrir pour aérer, cela ne ferait qu'aggraver la contamination de votre intérieur par les résidus de pesticides demeurant dans l'air extérieur suite au passage du tracteur.

Il faudrait éviter également d'étendre son linge, les jours de traitement au risque que des résidus de pesticides ne viennent s'y déposer dessus.

Il est préférable de **ne pas laisser vos animaux dehors**, surtout s'ils peuvent aller dans les vignes ou s'ils sont à proximité de la zone pulvérisée.

A plus forte raison, **prendre le plus de précautions possibles à l'égard de vos enfants et des femmes enceintes (surtout pendant les trois premiers mois de grossesse)** plus ils sont jeunes plus ils sont vulnérables.

Attention aux jeux et piscines situés à proximité des vignes traitées.

Tout comme il ne faut pas ouvrir sitôt le tracteur parti, **ne laissez pas vos enfants aller dehors immédiatement après son passage.**

Attention, si vous avez un potager à ce qu'il ne soit pas exposé aux pulvérisations, sinon vous risquez de voir réduits à néant vos efforts pour nourrir sainement votre famille.

> Quels risques pour la santé ? <

Enquête « Apache »

Entre septembre et octobre 2012 des salariés viticoles et des riverains de vignes participent à l'**enquête Analyse de Pesticides Agricoles Cheveux sur la commune de Lustrac**. 15 salariés agricoles et 5 riverains ont donné une mèche de leurs cheveux ainsi que 5 personnes non exposées et vivant dans une région non agricole.

Tandis que les personnes non exposées avaient entre 0 et 1 résidu de pesticides dans les cheveux , les riverains avaient entre **3 et 4** résidus différents dans leurs cheveux et les salariés viticoles en moyenne entre 6 et 7 et jusqu'à 10 !

Cette enquête prouve la contamination des organismes des personnes en contact avec les pesticides même si ce contact n'est pas direct !

Etude Pesticides et Santé de l'INSERM

Sylvaine Cordier, épidémiologiste à l'Inserm, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et membre de l'Institut de recherche sur la santé, l'environnement et le travail : « *On constate par exemple plus de cas de **leucémies** chez les enfants dont les mères, pendant leur grossesse, ont vécu à proximité d'une exploitation agricole, ou ont eu recours à des pesticides sur leurs lieux de résidence, qu'elles en aient utilisés dans leur jardin ou dans la maison, via par exemple un traitement anti-termite, ou anti-cafards. Et puis bien sûr, en plus de cette contamination de l'air intérieur, il y a la contamination par l'eau du robinet et par l'alimentation* ».

Expositions résidentielles en période prénatale

Plusieurs études cas-témoins et de cohortes montrent une **augmentation du risque de malformations congénitales** chez les enfants des femmes vivant au voisinage d'une zone agricole ou liée aux usages domestiques de pesticides (malformations cardiaques, hypospadias).

Une diminution du poids de naissance, des **atteintes neurodéveloppementales** et une **augmentation significative du risque de leucémie** sont également rapportées.

Pesticides et santé de l'enfant

Au colloque au Sénat "Pesticides et santé: quelles voies d'amélioration possibles?" (23 et 24 mars 2012), le **Pr. Charles Sultan**, chef du service d'endocrinologie pédiatrique au CHU de Montpellier déclare : « *Les pesticides auxquels sont exposés les fœtus, peuvent expliquer qu'une **pathologie adulte puisse trouver son origine dans cette première période de la vie*** ».

Chez des enfants contaminés par les pesticides pendant la vie fœtale furent constatés :

- une diminution du volume testiculaire
- une diminution de la longueur du pénis

A Montpellier, sur 44 enfants nés avec une malformation génitale, 1/3 étaient issus de familles exposées aux perturbateurs endocriniens. Etude de cas témoins : les **enfants dont les parents sont agriculteurs ont un risque accru de malformations génitales.**

Puberté précoce

Signifié un développement mammaire avant 8 ans et règles avant ou vers 10 ans.

À Necker, chaque année depuis 2007, on enregistre 10 % de plus de suspicions de puberté précoce que l'année précédente et, pour 2012, on en était déjà à 20 % de plus qu'en 2011. Ces enfants vivent au milieu des vignes, soumises malgré elles à l'épandage aérien de pesticides.
« On sait déjà, statistiquement, que ces petites filles entrées en puberté plus tôt auront des risques accrus, à l'avenir, de kystes aux ovaires, de troubles cardio-vasculaires et d'obésité » dit Sultan.

Etude sur chlorpyrifos-éthyl USA :

Substance active autorisée pour les traitements insecticides sur la vigne.

Une étude scientifique américaine, publiée en avril 2012 dans les Proceedings of the National Academy of Sciences⁷, montrent des **anormalités importantes causées par le chlorpyrifos-éthyl sur le développement du cerveau d'enfants dont les mères ont été exposées pendant leur grossesse en milieu urbain (jardins, parcs, terrains de golf).**

Des résidus pesticides à 1250 m du lieu d'épandage

Une équipe de scientifiques américains conduite par Mary H. Ward, du National Cancer Institute montre que **les pesticides agricoles utilisés dans un rayon de 1250 mètres autour d'habitations finissent par contaminer l'intérieur de ces maisons !**

Des médecins du Limousin face à l'augmentation de pathologies chez leurs patients exposés aux pesticides du fait de l'activité arboricole de la région ont lancé une pétition à laquelle plus de 1300 de médecins de métropole et d'Outre-Mer se sont ralliés.

<http://www.alerte-medecins-pesticides.fr/>

> Législation <

Arrêté 12 septembre 2006

Il est interdit de pulvériser des pesticides par vent supérieur à 19km/h.

La personne qui pulvérise doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que le produit pulvérisé ne soit pas dispersé au-delà de la zone de traitement.

Il n'existe pas de distance de sécurité ou de zone de non traitement à proximité des habitations, il s'agit là d'une question de bon sens et de civisme. Des demandes sont faites par les ONG et l'instauration d'une telle Zone est actuellement à l'étude

> Que faire en cas d'exposition <

Dans l'immédiat, il est important de consulter un médecin, et de faire établir un certificat médical faisant état de la gêne occasionnée, ensuite essayer de savoir à quels produits précisément vous avez été exposé.

N'hésitez pas à vous rapprocher de **l'association Générations Futures**, qui aide les particuliers victimes des pesticides : nadine@generations-futures.fr

Générations Futures est une association de défense de l'environnement agréée, reconnue d'intérêt générale, qui mène des actions pour informer sur les risques de diverses pollutions (surtout les pesticides) et promouvoir les alternatives - <http://www.generations-futures.fr>

Vous pouvez également me poser toute question à laquelle je n'aurais pas répondu ici en m'envoyant un mail à

marie-lys.bibeyran@orange.fr je vous répondrai avec plaisir.

> Les biocides ? <

Savez-vous que lorsque vous traitez vos animaux contre des parasites vous utilisez **un pesticide** ? Mais aussi lorsque vous appliquez un produit de protection du bois ou du cuir...

Savez-vous que l'antimite est un **insecticide** ? Ainsi que certains anti-poux ? Savez-vous que l'utilisation d'un anti-poux contenant un insecticide peut multiplier par 2.5 le risque pour un enfant de développer une leucémie ?

Des antipoux contiennent du malathion ou bifenthrine, renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

Les biocides sont donc les pesticides à usage domestique, aussi dangereux pour la santé que leurs homologues employés en agriculture ou en jardinage.

> Les alternatives ? <

Pour éviter à vos enfants d'attraper des poux, déposez-leur une goutte d'huile essentielle de lavande derrière les oreilles, avant de partir à l'école. Si il y a infestation utilisez des peignes fins très efficaces ou des lotions à base d'huile de coco/ huile d'olive pour les étouffer.

Vous ne supportez pas les moustiques ? Mettez des moustiquaires et des pots de géranium qui les feront fuir.

Attention - respectez les conditions d'utilisation et prenez conseils auprès de votre pharmacien.

XXX

Chaque année, du 20 au 30 mars, a lieu la Semaine pour les alternatives aux pesticides coordonnée par Générations Futures qui démontre que les alternatives existent:

<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

génération
FUTURES

Soutenez ce travail et l'action de GF

- Adhésion bas revenu 10.00 € Adh. usuelle 25.00 €.
- Adh. soutien 50.00 €- soit 17€ avec déduction fiscale
- Montant libre : _____ €

M/Mme/couple¹, nom-prénom: _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Souhaitez-vous être bénévole ? Oui Non

XXX

J'ai volontairement mis ici l'accent sur les victimes collatérales des pesticides mais les 1^{ère} victimes, car directement exposés, sont les utilisateurs. **L'objectif d'une telle démarche n'est pas de stigmatiser** une profession soumise à des contraintes économiques, dont ici dans le Médoc on ne peut qu'avoir conscience, mais bien via une information scientifique et juridique, en tenant compte des contraintes du terrain, de sensibiliser chaque maillon de la chaîne. Afin que chacun ne puisse plus dire « Je ne savais pas ».

Mais si chaque maillon (instances viticoles, pouvoirs publics, fabricants etc.), vu l'ampleur de l'impact sanitaire des pesticides, **poursuit sur cette voie...** il n'y aura demain plus que 2 catégories de personnes, celles qui seront malades et celles qui seront au tribunal.

Marie-Lys Bibeyran.

Bulletin réalisé en collaboration avec l'association Générations futures.

¹ Rayez la mention inutile. En gardant « Couple », pour une adhésion à 50 euros, les deux personnes du couple seront considérées comme adhérentes. Générations Futures 25 rue d'Alsace 75010 Paris